

Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

(6.3.c bis)

Le présent rapport est établi par Mathieu CLAUDANT dont les compétences sont certifiées par AFNOR CERTIFICATION
 11 rue Francis de pressensé 93210 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

N° : 1578V8000044V Valable jusqu'au : 08/02/2025 Le cas échéant, nature de l'ERP : Autre type de bâtiment Année de construction : De 2001 à 2005 Actif : 89 Adresse : ZAC du buisson de la coudre 78190 TRAPPES <input type="checkbox"/> Bâtiment entier <input checked="" type="checkbox"/> Partie de bâtiment : RDC S _{th} : 789.03 m ²	Date : 09/02/2015 Signature : 
---	--

Propriétaire : Nom : ALLIANZ PIERRE C/O IMMOVALOR GESTION Adresse : 87 rue de Richelieu 75113 PARIS CEDEX 02	Gestionnaire (s'il y a lieu) : Nom : IMMOVALOR GESTION Adresse : 87 rue de Richelieu 75113 PARIS CEDEX 02
--	---

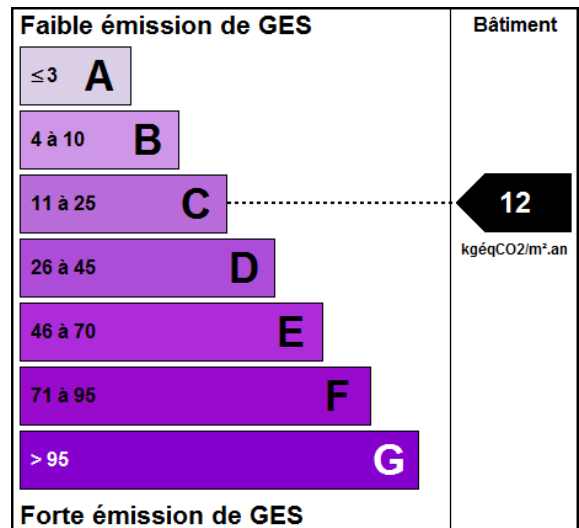
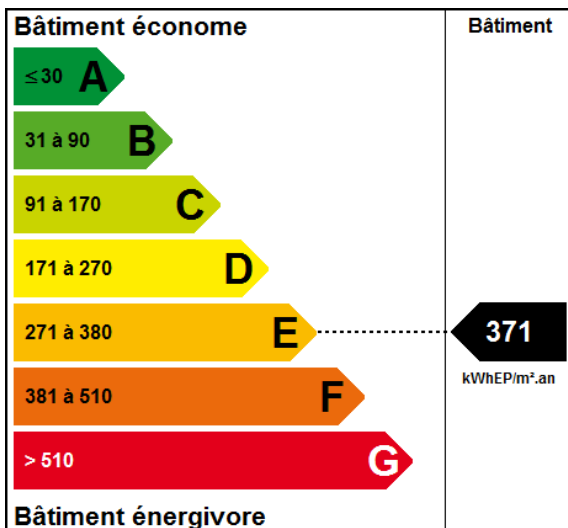
Consommations annuelles d'énergie

Période de relevés de consommations considérée : 2012, 2013, 2014

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	Détail par usage en kWh _{EP}	
Bois, biomasse	0 kWh _{EP}	0 kWh _{EP}	0 € TTC
Électricité	113591 kWh _{EP}	293064 kWh _{EP}	12995 € TTC
Gaz	0 kWh _{EP}	0 kWh _{EP}	0 € TTC
Autres énergies	0 kWh _{EP}	0 kWh _{EP}	0 € TTC
Production d'électricité à demeure	0 kWh _{EP}	0 kWh _{EP}	0 € TTC
Abonnements			257 € TTC
TOTAL		293064 kWh _{EP}	13252 € TTC

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure	Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages
---	---

Consommation estimée : 371.4 kWh _{EP} /m ² .an	Estimation des émissions : 12.1 kg _{eq} CO ₂ /m ² .an
---	---



Diagnostic de performance énergétique

(6.3.c bis)

Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation
Murs : <u>Sur l'extérieur :</u> - Béton + Isolation thermique non identifiée + Doublage plaque de plâtre. - Béton + Isolation thermique non identifiée + Doublage plaque de bois aggloméré. <u>Sur local non chauffé :</u> - Parpaing + Doublage plaque de plâtre.	Système de chauffage : <u>Individuel :</u> - Aérothermes électrique. (Atelier) - PAC air/air INVERTER de type cassette + Commandes individuelles. (Boutique)	Système de production d'ECS : En parties communes.
Toiture / Plancher haut: <u>Sur local chauffé :</u> - Sans déperdition.	Système de refroidissement : <u>Individuel :</u> - PAC air/air INVERTER de type cassette et murale + Commandes individuelles. (Boutique)	Système d'éclairage : - Tubes fluorescents. - Tubes fluo-compactes. - Tubes à décharge. - Spots halogènes + Détecteurs de présence. - Néons multicolores.
Menuiseries ou parois vitrées : PORTES <u>Sur l'extérieur :</u> - Aluminium simple vitrage. - Sectionneur double vitrage renforcé. <u>Sur local non chauffé :</u> - Bois opaque pleine. FENETRES <u>Sur l'extérieur :</u> - Bois double vitrage 4/10/4 + Volets déroulants extérieurs. (Boutique) - PVC double vitrage 4/10/4. (Atelier)	BAIE VITREE <u>Sur l'extérieur :</u> - PVC simple vitrage. - Aluminium Simple vitrage.	Système de ventilation : <u>Amenée d'air :</u> - Par ouverture des fenêtres et portes. <u>Extraction d'air :</u> - Bouches hygro réglables. (Atelier)
Plancher bas : <u>Sur terre-plein :</u> - Dalle béton + Isolation thermique non identifiée.	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non requis	
Nombre d'occupants : 14 occupants environ.	Autres équipements consommant de l'énergie : Compresseur d'air.	
Énergies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	0.0 kWhEP/m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Absent		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Commentaires

Diagnostic de performance énergétique (6.3.c bis)

Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

- Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire et/ou quotidienne.
- Vérifier la température intérieure de consigne : elle peut être abaissée considérablement selon la durée de la période d'inoccupation, traitez chaque local avec sa spécificité (par exemple, température entre 14 et 16°C dans une salle de sport, réglez le chauffage en fonction du taux d'occupation et des apports liés à l'éclairage dans une salle de spectacle).
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez les chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

Confort d'été

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

Éclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.

- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- Éteindre les équipements lors des périodes d'inoccupation.
- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires.

Compléments

Diagnostic de performance énergétique

(6.3.c bis)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire les consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

Mesures d'amélioration	Commentaires
Remplacement des fenêtres	Envisager le remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en double-vitrage peu émissif. L'amélioration de la performance thermique des baies vitrées permet surtout de réduire l'effet « paroi froide » et donc d'abaisser les températures de consigne. Lors du changement des fenêtres, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées, s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs. Si les menuiseries à remplacer sont en métal, remplacer celles-ci par des menuiseries à rupture de pont thermique pour avoir une meilleure performance thermique Pour bénéficier du crédit d'impôt, choisir un $U_w < 2 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$
Sensibilisation des locataires aux économies d'énergie	Sensibiliser les locataires afin qu'ils planifient au mieux l'utilisation des équipements consommant de l'énergie.

COMMENTAIRES :

Sans objet

LES TRAVAUX SONT A REALISER PAR UN PROFESSIONNEL QUALIFIE.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

WWW.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR, RUBRIQUE PERFORMANCE ENERGETIQUE

WWW.ADEME.FR

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné MATHIEU CLAUDANT, exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.
- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'en atteste(nt) ma (ou mes) certification(s) de compétences, ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.

- N° de certificat GINGER CATED : 1156
- N° de certificat AFNOR : OD/DPE M 14039199
- Certificats délivrés jusqu'au :

1. Amiante : 14/05/2019
2. Dpe : 06/07/2019
3. Termites : 24/09/2019

- Je suis couvert par une assurance couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention.

- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à CLICHY
Le 03/10/2014
Signature



ATTESTATION DE CERTIFICATION DIAGNOSTICUEUR IMMOBILIER

Je soussignée, Séverine MICHEAU, Responsable du Pôle Certification de Personnes atteste que :

CLAUDANT MATHIEU

Est certifié dans les domaines suivants du diagnostic technique immobilier :

Domaine / N° de certificat	Date de début de validité	Date de fin de validité
DPE Mention(DIAGNOSTIC EN PERFORMANCE ENERGETIQUE) - OD/DPE M/14039199	07/07/2014	06/07/2019

*Sous réserve de satisfaire aux critères des opérations de surveillance.

Ce document ne fait pas office de certificat de compétences. Un certificat par domaine est délivré par Afnor Certification.

NB : Liste des certifiés disponible sur : <http://www.boutique-certification-personnes.afnor.org>

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à la Plaine Saint-Denis, le 09/07/2014



11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny www.afnor.org

Votre Assurance
→ RCE PRESTATAIRES



SARL AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY FR

COURTIER
CARENNE ASSCS PACY OFFICE
9 PLACE BENOIT CREPU
BP 5004
69245 LYON CEDEX 05
Tel : 04 72 41 96 96
Fax : 04 72 40 99 96
Porteur de titre : 0201351089

Vos références :
Contrat n° 9981163004
Client n° 0404788720

ATTESTATION

- Audit Energétique avec préconisation de mesures visant à réaliser des économies d'énergie
- Etude Capacitaire
- Mesurage d'empoussièrément en fibres d'amiante

A L'EXCLUSION DE TOUTE PRECONISATION TECHNIQUE RELEVANT DE BUREAU D'ETUDE TECHNIQUE
A L'EXCLUSION DE TOUTE PRESTATION DE REALISATION DE DEVIS OU CHIFFRAGE DE TRAVAUX.

- Formation aux diagnostics immobiliers : **SANS DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE COMPETENCE**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2015 au 01/01/2016 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS
le 23 décembre 2014
Pour la société :



Montants des garanties

(Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	3 000 000 € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus [article 3.1 des conditions générales])	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières y compris la Responsabilité Civile Professionnelle obligatoire)	3 000 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

AXA France IARD, atteste que :

SARL AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 9981163004 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incombent du fait de l'exercice des activités suivantes :

- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux/avant démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- Contrôle visuel amiante après travaux, conformément à la norme NF-X 46 021
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic d'intoxication au plomb peinture (DRIP)
- Loi Carrez
- Mesurage surface utile
- Mesurage SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et SHOB (Surface Hors Œuvre Brute)
- Mesurage surface de plancher
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Diagnostic légionellose
- Prêt conventionné et prêts à taux zéro (normes d'habitabilité)
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Diagnostic technique SRU - Diagnostic technique d'immobilier
- Diagnostic accessibilité des personnes à mobilité réduite

A L'EXCLUSION DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE D'UNE PROFESSION REGLEMENTEE AUTRE TELLE QUE LE CONSEIL JURIDIQUE OU LA GESTION IMMOBILIERE ET TOUTES ACTIVITES DE CONSEIL ET DE BUREAU D'ETUDES.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 000 Euros
Siège social : 313, Terrasse de France - 92137 Nanterre Cedex - 721 057 460 F.C. 2 Nanterre
Entreprise régie par le Code de Commerce - TVA intracommunautaire n° FR 147 22 057 460
Opérateur d'assurance enregistré de TVA - n° 21 155 051 - autorisée par les garanties portées par AXA Assurance

1/2

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 000 Euros
Siège social : 313, Terrasse de France - 92137 Nanterre Cedex - 721 057 460 F.C. 2 Nanterre
Entreprise régie par le Code de Commerce - TVA intracommunautaire n° FR 147 22 057 460
Opérateur d'assurance enregistré de TVA - n° 21 155 051 - autorisée par les garanties portées par AXA Assurance

2/2